

Pour une vision élargie de la mixité au bénéfice de l'égalité

Tribune de Question de Ville en réaction au projet de loi Égalité Citoyenneté

Les attentats tragiques de l'année 2015 ont donné lieu à l'ajout de nouvelles priorités à la politique de la ville autour de la laïcité, de la prévention de la radicalisation et de la mixité sociale. Ces orientations ont fait passer au second plan le fondement de la loi Lamy qui était de démocratiser l'action publique et de mobiliser l'ensemble des politiques au bénéfice des quartiers les plus en difficulté. D'un point de vue philosophique, la loi du 21 février 2014 permettait en effet d'envisager ces quartiers comme des « ressources » à mobiliser et de reconnaître (enfin !) les compétences des habitants et acteurs locaux. La focalisation de ces enjeux sur les territoires en politique de la ville alimente, à l'inverse, controverses et amalgames, et contribue à pointer ces quartiers comme des « problèmes ».

Du point de vue de l'efficacité de l'action publique, nous avons déjà pu alerter le ministre de la Ville sur la nécessité de ne pas ajouter des priorités aux priorités pour des contrats de ville déjà très ambitieux. D'une part, c'est ne pas reconnaître l'expertise locale et l'importance d'articuler l'action à un projet de territoire. D'autre part, les cadres opérationnels restent à mettre en place et les moyens financiers à mobiliser pour concrétiser les ambitions en matière de développement économique et d'emploi, d'amélioration du cadre de vie et de renouvellement urbain, de participation des habitants, d'éducation ou encore de lutte contre les discriminations.

Il nous apparaît ainsi urgent de ne pas perdre de vue l'esprit de la loi Lamy, les professionnels de la politique de la ville attendant dans l'ensemble un appui renforcé de l'Etat pour en concrétiser les ambitions initiales.

Concernant plus spécifiquement le projet de loi « Égalité et citoyenneté », on ne peut que souscrire à ces deux mots d'ordre qui parlent sans ambiguïté aux habitants des quartiers populaires et aux professionnels qui y travaillent. Néanmoins, les éléments dont nous disposons actuellement laissent apparaître qu'il s'agit avant tout de mesures portant sur le logement et plus particulièrement sur la mixité sociale dans le parc HLM. Il n'y a semble-t-il rien de significatif concernant le parc privé, alors qu'il constitue souvent la porte d'entrée des populations les plus précaires. Les autres volets du projet de loi contiennent des pistes intéressantes en faveur de l'égalité et de l'engagement, en particulier en faveur des jeunes. Pour autant, on y relève peu de mesures réellement nouvelles ou coercitives pour faire des jeunes des acteurs à part entière ou pour reconnaître des modes d'engagement nouveaux, et pour lutter efficacement contre les discriminations indirectes à l'emploi et au logement.

Par ailleurs, si les objectifs apparaissent louables (ne pas ajouter de la pauvreté à la pauvreté, construire du logement social partout où il y a des besoins, favoriser l'« égalité réelle », etc), les moyens pour les concrétiser posent question au vu de ce que l'on observe sur le terrain. Le renforcement du rôle de l'Etat est affiché alors que les possibilités existantes ne sont pas toujours utilisées et que ses services cherchent toujours la bonne distance par rapport aux territoires et à la libre administration des collectivités. Dans le même temps, les communes les plus réfractaires ont jusque-là toujours réussi à contourner les mesures en faveur de la mixité et à conserver des « ghettos de riche », quand les intercommunalités peinent pour la plupart à développer de

véritables solidarités en la matière. Sans compter que sur les territoires où le marché du logement est le plus tendu, les objectifs de mixité viennent percuter ceux de la production d'une offre suffisante de logements abordables, mettant ainsi à mal le droit au logement des ménages les plus fragiles.

Alors que parmi chercheurs et spécialistes le concept même de mixité sociale fait toujours débat, les effets positifs de la mixité dans le logement n'ayant jamais été réellement démontrés ; alors que le bilan du premier Pnru est loin d'être convaincant sur ce plan, notre positionnement de centre de ressources, à l'interface de toutes les formes d'inégalités sociales et territoriale, nous incite à promouvoir une vision beaucoup plus large et dynamique de la mixité sociale.

Les dix dernières années de la rénovation urbaine ayant clairement montré que le changement d'image du quartier était un prérequis à sa « déségrégation », il nous apparaîtrait pertinent pour contribuer à une ville moins fragmentée et moins excluante de miser davantage sur une mixité entre les différentes fonctions de la ville, entre logement, services, activités économiques, loisirs.... Il serait également important de renforcer la mixité dans l'espace public et, en particulier, au niveau de l'école, afin de permettre aux personnes de différents milieux de co-habiter, de se côtoyer, de se rencontrer. Enfin, au-delà d'une vision excessivement statique de la politique de la ville et des quartiers, il conviendrait parallèlement de penser la mixité en favorisant la mobilité et les parcours résidentiels. Il s'agirait par là d'aller vers une ville plus cohérente, permettant un égal accès aux différents lieux ressources et emplois de la ville et donnant la possibilité d'avoir des parcours résidentiels. Cette vision élargie d'une mixité porteuse de lien social nécessiterait, il est vrai, d'articuler beaucoup plus fortement les différentes politiques publiques : celles du logement, du transport, de l'éducation et du développement économique des territoires, qui produisent structurellement nombre d'inégalités que la politique de la ville cherche tant bien que mal à combler par ses moyens spécifiques.

Agir dans cette perspective, ce serait finalement répondre à l'exigence d' « égalité réelle » mise en avant dans le troisième titre du projet de loi, pour donner à tous les mêmes possibilités d'accès au logement et à la ville.

Contacts : Damien Bertrand, Murielle Maffessoli, Co-Présidents de Question de Ville / Juin 2016